

Rapport semestriel au 30 Juin 2023

Forme juridique : Fonds Commun de Placement

Société de gestion : ODDO BHF Asset Management SAS

12 Boulevard de la Madeleine 75009 PARIS

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SA

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

#### **Sommaire**

Etat du patrimoine	3
Répartition du portefeuille par Devise	4
	_
Répartition du portefeuille par Secteur Economique	5
Répartition du portefeuille par Pays	7
Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres	8
Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes	9

## Etat du patrimoine

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du l de l'article L.214-20/1° du l de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	165,119.76
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	233.19
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	
Parts ou actions d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	11,274.69
- Opérations de change à terme de devises	2,771.33
- Autres	8,503.36
Total des actifs détenus par l'OPC	176,627.64
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Dettes	-11,404.07
- Opérations de change à terme de devises	-2,748.50
- Autres	-8,655.57
Comptes financiers	-14.91
Valeur nette d'inventaire	165,208.65

## Répartition du portefeuille par Devise

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
USD	99.95	93.48
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.95	93.48

## Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	Actif net % Total actif		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1				
Les titres de capital émis par les sociétés par actions				
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse				
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen				
Les titres de capital émis par les sociétés par actions				
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse				
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières				
Les titres de capital émis par les sociétés par actions				
- Assurances	3.94	3.68		
- Audiovisuel	0.81	0.76		
- Autres organismes de credit	2.31	2.16		
- Banques et assurances	5.31	4.97		
- Biens de consommation	0.80	0.74		
- Bureau	3.35	3.13		
- Construction et matériaux de construction	4.97	4.65		
- Distribution - Commerce	3.35	3.13		
- Distribution Energie	6.71	6.27		
- Electrique - Electronique	3.66	3.42		
- Hôtellerie - Loisir	2.17	2.03		
- Immobilier et logement	1.98	1.86		
- Industrie d'emballage et papier	3.57	3.34		
- Internet	5.31	4.97		
- Machines et Véhicules	9.62	9.00		
- Ordinateurs logiciels	4.71	4.40		
- Produits Chimique	5.03	4.70		
- Produits pharmaceutiques	16.09	15.05		
- Services divers	7.91	7.40		
- Siderurgie Minerais et Métaux	0.79	0.74		
- Textiles et habillement	1.73	1.62		
- Transports et matériel de transport	4.15	3.88		

## Répartition du portefeuille par Secteur Economique

	% Actif net	% Total actif
- Valeurs industrielles diverses	1.70	1.59
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.95	93.48

# Répartition du portefeuille par Pays

	% Actif net	% Total actif	
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1			
Les titres de capital émis par les sociétés par actions			
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse			
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen			
Les titres de capital émis par les sociétés par actions			
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse			
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières			
Les titres de capital émis par les sociétés par actions			
- Bermudes	2.43	2.27	
- Canada	1.13	1.06	
- États-Unis d'Amérique	92.65	86.66	
- Irlande	2.79	2.61	
- Singapour	0.95	0.89	
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse			
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du l de l'article R. 214-11 /4° du l de l'article R.214-32-18			
Les titres de capital émis par les sociétés par actions			
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse			
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19			
Parts ou actions d'OPC			
- Fonds professionnels à vocations générale			
- Fonds professionnels spécialisés			
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI			
- OPCI et OPPCI			
- Autres parts ou actions d'OPC			
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires			
Total	99.95	93.48	

#### Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	48,133,866.11	62,848,496.56
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 /4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-	-
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	-	-
- OPCI et OPPCI	-	-
- Autres parts ou actions d'OPC	-	-
Total des mouvements	48,133,866.11	62,848,496.56

## Valeur liquidative, nombre de parts et dividendes

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR0000988669	CR-EUR	С	101,400,546.50	183,459.714	552.71	EUR
FR0010680538	CR-USD	С	6,353,581.24	16,932.811	409.36	USD
FR0011606326	GC-EUR	С	29,210,053.01	128,354.970	227.57	EUR
FR0013245784	CI-EUR [H]	С	2,521,280.92	1,776.460	1,419.27	EUR
FR0013279981	CN-EUR	С	12,731,031.88	100,730.739	126.38	EUR
FR0013301660	CN-USD	С	12,892,602.49	112,254.046	125.30	USD
FR0013514221	CN-CHF [H]	С	99,556.88	1,115.676	87.09	CHF

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.